

### Etats généraux de l'alimentation : l'aubaine LACTALIS

Le Gouvernement ne pouvait rêver meilleure opportunité que cette crise du lait pour bébés ! Certes, c'est fort regrettable pour les enfants malades et les parents inquiets. Mais cette crise fait apparaître **des dysfonctionnements dans toute la chaîne alimentaire** et montre à l'évidence que les produits agricoles ne sont pas des produits comme les autres. Ils sont ingérés dans notre corps et peuvent, de ce fait, avoir **un impact direct sur notre santé**. C'est pour cette raison qu'ils ont toujours fait l'objet d'une grande sollicitude par tous les gouvernements soucieux de leur pérennité.

On se moquait des Chinois capables d'aller dans l'espace et **incapables d'assurer la sécurité de leur unique bambin** par famille. On se réjouit qu'ils en soient à implanter des usines en Bretagne pour combler cette carence.

Le Groupe Lactalis était avant tout un groupe industriel réputé pour sa maîtrise de la fabrication. C'est pour cela que Nestlé s'était associé et lui avait **confié la fabrication de ses produits frais en France**. Les grands de la distribution avaient certes mauvaise presse pour leur rapacité commerciale mais ils nous avaient convaincu de **leur compétence logistique**. Enfin, l'administration française était réputée pour son intransigeance en matière de gestion du principe de précaution. Les éleveurs dont un animal était soupçonné d'être atteint d'ESB en ont un souvenir amer.

Mais dans le cas actuel, le château de cartes s'effondre. Chez Lactalis, l'usine de Craon est située à proximité immédiate du siège social. Il s'agit de **marques réputées exportées dans 83 pays dans le monde**. Cela prouve que la culture du secret érigée en image de marque par son Président, Emmanuel Besnier, ne fait **pas bon ménage avec la transparence indispensable** pour la gestion des produits alimentaires. Cela montre aussi que la réduction des effectifs de contrôleurs et le transfert de cette fonction aux entreprises a des limites.

Dans un des précédents éditos d'AVL, nous avons émis le vœu que les Etats généraux de l'alimentation permettent enfin de **remettre la politique agricole sur les rails** qu'elle n'aurait jamais dû quitter, avec le souci d'une alimentation de qualité, gage de bonne santé de la population. Les discussions actuelles des EGA sont restées très "agricoles". Le manque de vigilance de Lactalis et des circuits de distribution offre "sur un plateau" **une occasion historique de changer enfin de paradigme** et de remettre l'alimentation et la santé **au centre des objectifs de la politique agricole**. On observera avec intérêt le texte de la prochaine loi qui sera déposée dans quelques semaines.

un groupe  
industriel  
réputé pour  
sa maîtrise  
de la fabrication

le château  
de cartes  
s'effondre



## Commerce extérieur : le fossé se creuse avec les produits agroalimentaires

Nous ne disposons pas encore des résultats définitifs pour 2017, mais il ne manque que le mois de décembre. Nous pouvons donc faire les calculs sur un cumul de douze mois.

Il y a certes une **amélioration des expéditions de céréales** au cours de ces derniers mois par rapport à l'année catastrophique de 2016. Mais cela ne suffit pas pour **améliorer le solde annuel** marqué par l'ancienne récolte. Le solde des 12 derniers mois baisse de 20 % avec 4,2 Mds €. Le solde oléagineux et huiles est déficitaire de 2,3 Mds €. Le solde céréales et oléagineux n'est donc que de 2 Mds €. On assiste toujours à l'**augmentation du solde fruits et légumes** qui atteint 6,5 Mds € et le **solde déficitaire des poissons et produits de la pêche** dépasse désormais 4 Mds €. Fort opportunément le solde des vins et boissons augmente, cette année encore de 1 Md € pour dépasser probablement 12 Mds €. Le secteur permet à l'agroalimentaire français de rester excédentaire de 5,3 Mds € cette année.

un secteur  
qui permet  
de rester  
excédentaire



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

## Exportations de Cognac haut de gamme en Asie depuis 50 ans

Une étude du CEPPII sur les exportations de Cognac entre 1967 et 2013 permet de **mieux comprendre l'impact des droits de douane** sur la qualité des produits importés. Cette étude sur une longue période a pu être faite grâce à la **richesse des statistiques détenues par le Bureau interprofessionnel du Cognac**.

En regardant les évolutions des exportations vers les Etats-Unis et les pays d'Asie, on peut trouver **des conclusions intéressantes sur les exportations de produits haut de gamme**. Il semble en effet que lorsque les droits de douane sont élevés et calculés de façon forfaitaire, cela **réduit la différence de prix pour l'acheteur final** entre le cognac jeune et celui qui a vieilli longtemps en futs de chêne. Cela expliquait la **forte prédilection des acheteurs asiatiques** pour le Cognac VSOP et hors d'âge. Maintenant que ces pays ont mis en place des **équipements portuaires** capables de traiter les containers et que parallèlement **les droits de douane diminuent**, la demande se porterait davantage vers les produits moins prestigieux. Ceci étant, l'étude n'a porté que sur **les aspects prix et taxes**. Elle n'a pas exploré l'effet **des nouvelles stratégies d'adaptation** à la demande et de segmentation des marchés mises en œuvre pour accompagner les exportations vers **de nouvelles couches de consommateurs** comme les mélanges pour transformer le Cognac en boisson apéritive.

une demande  
de produits  
moins  
prestigieux



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)



## 105 000 éleveurs bovins de moins entre 2005 et 2016

Les détenteurs de bovins ne sont plus que 193 000 en 2016. Ils étaient 298 000 en 2005. Il n'y a plus que **67 000 producteurs** de lait dont 28 000 seulement ont plus de 50 vaches. Le cheptel total est à peu près stable à environ 8 M avec **une légère hausse de 100 000 pour les vaches allaitantes** et une baisse de 250 000 pour les vaches laitières. Cela n'empêche pas des renouvellements rapides dans les races figurant dans les cheptels des exploitations concernées. Du côté des races à viande, la Limousine progresse de 27 %, la Blonde d'Aquitaine de 16 % et la Charolaise reste stable.

Du côté de la consommation, on note **une baisse par habitant** de presque 3 kg en 10 ans (23,8 kg/hab en 2016) contre 1 kg de moins pour le porc (33 kg) et 4 kg de plus pour la volaille (27 kg). Il y a dans cette brochure sur les chiffres clés un très intéressant tableau sur le **devenir en viande de l'animal vif**. Pour un animal de 740 kg, seulement 259 kg sont commercialisables dont 150 kg en pièces à cuisson rapide. Cela permet de mieux comprendre le **rapport entre le prix au kilo de l'animal vivant et le prix du Beefsteak**. Autre surprise : la production française est constituée pour moitié de viande de vache dite "de réforme", c'est-à-dire de vaches ayant fait des veaux. Qui plus est, comme les Français préfèrent les morceaux nobles des viandes à griller, la consommation est pour les deux tiers, de la viande de vache car nous vendons aux Allemands les morceaux avant et nous **leur achetons les arrières de vaches !**

L'étude rappelle aussi que c'est l'Inde qui détient le plus gros cheptel bovin du monde avec 300 M de têtes dont 95 M de vaches laitières. Vient ensuite le Brésil avec 217 M de bovins dont 23 M de laitières. Loin derrière ces deux géants, on trouve trois ensembles assez comparables : la Chine (105 M), les Etats-Unis (92 M) talonné par l'Union Européenne (89 M). Mais il y a **trois fois moins de vaches laitières en Chine** qu'en Europe et plus de deux fois moins aux États-Unis.



**Plus d'infos. Cliquer ici**

## La production d'œufs français bénéficie d'une image favorable

Une fois n'est pas coutume, saluons les bienfaits de la vertu. Il peut se faire que les bons élèves soient récompensés. Rappelons-nous la **crise du Fipronil**. Tous les élevages de notre pays ont été contrôlés et l'on n'a découvert qu'un seul cas suspect de producteur d'œufs dans le Nord de la France. La **production européenne est désormais inférieure à la demande** et les acheteurs privilégient la production française qui paraît indemne. **Les prix flambent** à + 69% en un an et + 84 % par rapport à la moyenne quinquennale 2012-2016.

La production française de poulet ne connaît pas le même succès. Certes, la **production repart à la hausse fin 2017** mais le **déficit commercial se creuse**. Pour les trois premiers trimestres 2017, les exportations sont de 394 000 t alors que les importations sont de 460 000 t. Dans ce secteur autrefois excédentaire d'environ 1M d'€/ an, le déficit passe de 219 M € en 2016 sur 11 mois à 230 M € en 2017.



**Plus d'infos. Cliquer ici**

de nouvelles races dans les cheptels producteurs

moins de succès pour la production de poulet



## Lait et produits laitiers : les prix et les volumes se redressent

Suite à la crise du lait, la production française s'est réduite de 2,6 % en 2016 par rapport à 2015. On observe encore une baisse en 2017, limitée à 0,7 %. Les derniers mois connaissent une hausse de l'ordre de 5 % si bien que les volumes pourraient augmenter d'une campagne sur l'autre si le mouvement se poursuivait début 2018. Cette hausse est à mettre en rapport avec un redressement des prix de 14 % et le prix du lait standard s'établit en novembre dernier à 345 € les 1000 litres pour la moyenne en France soit 43 € de plus qu'en Novembre 2016. Les collectes de lait de chèvre et de lait de brebis sont aussi en hausse, respectivement de 6 % et 10 % d'un an sur l'autre.

 [Plus d'infos. Cliquer ici](#)

## Les producteurs de lait bio du Massif Central tirent leur épingle du jeu

L'Institut de l'élevage (Idele) publie une intéressante étude sur les résultats de leur échantillon de fermes de références spécialisées en lait bio pendant l'année 2015. La première constatation est que ces éleveurs ont traversé la crise laitière beaucoup mieux que les autres producteurs dits conventionnels. Ils ont touché 443 €/1000 litres en 2015, soit 99 € de plus que les autres. L'écart n'était que de 70 € en 2014 mais il pourrait être plus important en 2016. Par ailleurs, il y a moins de variation de prix du lait entre agriculteurs Bio que pour ceux en conventionnel. Les revenus par unité de main d'œuvre (UMO) sont très disparates même pour cette catégorie apparemment homogène puisque les revenus par UMO varient de 14 000 € à 56 000 € par an. En pleine crise du lait, on constate que tous les producteurs n'étaient pas logés à la même enseigne ! C'est heureux car cela montre, s'il en était nécessaire, qu'il y a toujours des marges de manœuvre. Il sera particulièrement intéressant de voir quels seront les résultats du même échantillon en 2016 et 2017.

 [Plus d'infos. Cliquer ici](#)

## +12 000 € par unité de main d'œuvre en bio en 2016

D'après les résultats publiés par l'Institut de l'élevage sur l'année 2016 pour l'ensemble des régions françaises, les marges se sont encore dégradées pour les producteurs de lait "en système conventionnel". Seules les exploitations qui fournissent les filières de fromage de qualité ont pu améliorer leur revenu. Alors que le prix du lait a diminué cette année là, il a encore augmenté de 4 % pour le lait bio, accroissant l'écart. La rémunération brute y est donc très supérieure de l'ordre de 12 000 €/UMO.

 [Plus d'infos. Cliquer ici](#)

baisse de production limitée en 2017

443 € / 1000 l

des marges encore dégradées en conventionnel





### 100 qx/ha de maïs en 2017

La récolte de blé en 2017 sera de 37 Mt contre 27,5 Mt en 2016 et le rendement retrouve des valeurs habituelles avec 73,5 qx/ha soit 20 qx de plus que l'année d'avant. La récolte de maïs est revue à la hausse avec 13,9 Mt soit 2 Mt de plus qu'en 2016. Le rendement moyen a atteint 100 qx pour le maïs grain. Celui du colza a lui aussi augmenté à 38 qx/ha et les surfaces bondissent de presque 10 % pour la prochaine campagne.

La production de betteraves sucrières augmente de 30 % et atteint 45 Mt contre moins de 35 Mt en 2016. Les usines ont prévu de travailler plus longtemps en ce début d'année pour transformer cet apport supplémentaire.

betterave :  
+ 30 %



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

### En 2017, 40 % du gaz européen fourni par la Russie

L'embargo vis-à-vis des produits russes a des limites et l'Union Européenne continue d'augmenter ses importations de gaz naturel. D'après le Cercle Cyclope, en 2017, ces importations ont augmenté de 8 % pour atteindre 194 M de m<sup>3</sup>. Cela constitue 40 % de nos besoins et 40 % de la production russe.

Dans de telles conditions de dépendance mutuelle, on comprend mal le maintien de cet embargo qui se traduit par une double peine pour les agriculteurs européens. Ils ont perdu des débouchés de proximité et cela a encouragé une production alternative chez ce redoutable concurrent de plus en plus compétitif sur le marché des céréales

double peine  
pour les  
agriculteurs  
européens



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

## CHALLENGE 2017

Compte rendu et résultats  
Lire pages 17 / 18



## La consommation diminue encore malgré les conseils de nutrition

C'est un slogan désormais bien connu : "manger 5 fruits et légumes par jour".

Une nouvelle fois, les Français sont d'incorrigibles frondeurs. D'après les chiffres du panel KANTAR publié par FranceAgriMer pour les 10 premiers mois de l'année 2017, la consommation de fruits à domicile a été de **70 kg par ménage**. C'est **3 % de moins** que pendant la même période de 2016. Non seulement la **consommation globale baisse** mais le seul produit pour lequel elle augmente légèrement n'est pas un produit local. Il s'agit de la banane, qui va bientôt devenir le premier fruit consommé en France **devant la pomme**. Pour l'heure, celle-ci conserve une infime avance mais la consommation de ces deux produits est d'environ 12 kg chacun par ménage en 10 mois. Viennent ensuite les oranges (9,3 kg), les pêches (6,7 kg), les clémentines (5,1 kg) et les poires (3,6 kg).

Pendant cette période, les ménages français ont aussi **consommé 70 kg de légumes**. C'est **2,9 % de moins** que pendant la même période de 2016. **La tomate arrive en tête** avec 12 kg contre 13 kg l'année dernière. La carotte suit avec 7,5 kg et le melon avec 6,5 kg. L'offre de melon ne cesse de s'améliorer avec un plus grand étalement de la période de vente. Cela n'empêche pas sa consommation de baisser. C'est donc un **échec grave** pour tous les organismes chargés de donner des conseils de nutrition.

Autre interrogation préoccupante, le déficit extérieur ne cesse d'augmenter d'année en année au point que **nous importons désormais la moitié de nos fruits**. Un tel déficit est-il supportable ? Y a-t'il un rapport avec la désaffection des consommateurs ? N'y aurait-il pas **une réflexion stratégique à mener** si d'une part, ces produits sont essentiels pour notre santé et si parallèlement, le réchauffement de la planète risque de perturber le potentiel de production aussi bien en Espagne qu'en Italie ?

la banane, bientôt premier fruit consommé en France

déficit extérieur en augmentation



**Plus d'infos. Cliquer ici**



**Retrouvez ici**  
**Tous les numéros**  
**d'A Vrai Lire depuis mai 2016**  
**www.agiragri.com**  
**Rubrique "A découvrir"**

## Pac 2018 : contrôles renforcés des Gaec

Pour garantir l'application du principe de transparence aux Gaec et le montant des paiements directs dont ils bénéficient, un décret du 25 février 2015 avait mis en place un dispositif de contrôle régulier. Une instruction technique <sup>(1)</sup> précise (enfin) les modalités.

Excepté les Gaec créés depuis moins d'un an qui n'ont pas à être contrôlés, sauf s'il existe "un risque de non-conformité", tous les Gaec recevront, à compter de la campagne 2018, et au titre de cette année uniquement, un questionnaire "suivi de conformité". Dernier avis d'imposition, statuts à jour ou contrat de travail pourront faire partie des pièces justificatives demandées. Les résultats permettront aux DDT(M) de cibler les groupements susceptibles de subir un contrôle plus approfondi. "Au moins 25 % des Gaec chaque année" pourront être concernés. En cas de manquement grave ou ne pouvant être régularisé, la perte de la transparence Pac et le remboursement partiel des aides perçues pourront être prononcés.

### Des critères de sélection

Les Gaec doivent être contrôlés au moins une fois sur une période de quatre années. Ils sont sélectionnés selon trois méthodes :

- Par analyse de risque : l'instruction donne des exemples de critères de risques, dont la dérogation pour travail extérieur, les activités de commercialisation / transformation exercées dans une structure annexe, la modification de la répartition des parts sociales ou encore le fonctionnement irrégulier du Gaec (absence d'AG annuelle),
- Par mode aléatoire : un échantillon minimum de 10 % des Gaec restants doit être contrôlé,
- Eventuellement par une sélection orientée : sont visés les cas dans lesquels la DDT(M) présume d'une possibilité élevée de non-conformité, notamment lorsqu'elle a connaissance d'une situation irrégulière.

Il est vérifié que les activités réalisées par le Gaec sont des activités agricoles et non commerciales (sauf salage, déneigement, activités photovoltaïques et entraide agricole et, notamment, l'absence de revenus provenant de prestations de services), que les conditions de dérogation, telle que la dispense de travail, ou de maintien de l'agrément du Gaec malgré le non-respect des dispositions applicables aux Gaec sont respectées ; ainsi que le montant de la rémunération des associés, le contrôle des activités extérieures et les conditions de participation des associés dans une société autre que le Gaec.

### Décision préfectorale

Envoyées au Gaec par lettre recommandée avec avis de réception, la décision préfectorale doit être motivée et préciser les délais et voies de recours.

*suite page 8*

## **Demande de régularisation**

Si le contrôle conclut au non-respect des obligations du Gaec, le préfet peut demander au Gaec de régulariser la situation, avec ou sans conséquence vis-à-vis de la transparence. Si la non-conformité porte sur les obligations liées à la définition du Gaec total et du travail en commun, le groupement perd le bénéfice de la transparence. Les conséquences peuvent alors être différentes pour les aides du 1<sup>er</sup> pilier et l'ICHN des autres aides. Enfin, si la non-conformité porte sur un autre point, retirer l'agrément n'a pas de conséquence sur l'application de la transparence.

## **Le retrait d'agrément**

Le retrait d'agrément est notamment encouru pour défaut de conformité (ex : Gaec ayant un associé unique) ou défaut de communication des demandes de dérogation (ex : réalisation d'activités extérieures sans demande de dérogation). Le retrait d'agrément a lieu après la phase contradictoire avec les représentants du Gaec. L'instruction précise qu'en cas de demande de régularisation, le retrait prend effet à la date à laquelle l'invitation à régulariser a été notifiée au Gaec.

La perte de l'agrément entraîne automatiquement la perte de la transparence (en année N). L'instruction précise de plus, à l'appui d'un récent arrêt du Conseil d'Etat (12/05/2017 n° 391109) qu'"une demande unique adressée à l'administration en vue d'obtenir le versement des aides agricoles doit obligatoirement préciser si elle est présentée par une personne agréée en qualité de Gaec" et indique qu'une demande d'aide au nom d'un Gaec ayant perdu son agrément ne peut être présentée, sous peine de non activation des aides et qu'il s'agit d'une inéligibilité à l'aide (en année N+1) et non, d'une seule perte de la transparence.

## **Les voies de recours**

Si les associés du Gaec contrôlé veulent contester la décision préfectorale (recours hiérarchique), ils ont deux mois à partir de la notification, pour saisir le ministre de l'agriculture. Ce recours est suspensif pour les décisions de retrait d'agrément.

Le ministre a deux mois pour donner son avis. Si sa réponse est favorable, elle doit être motivée. S'il ne répond pas, cela vaut refus. S'il rejette le recours, la décision s'applique à sa date de notification initiale. L'administré a ensuite deux mois pour exercer, le cas échéant, un recours contentieux devant le tribunal administratif.

L'instruction rappelle que la perte de la transparence ou le retrait d'agrément ont des conséquences au niveau fiscal, social ou au niveau des aides d'Etat. C'est la DDT(M) qui informe les services concernés de la décision.

(1) *Instruction technique DGPE/SDC/2017-944 du 29/11/2017.*





## Tonnellerie Rousseau : gage de l'excellence française

C'est une affaire de famille en quête permanente d'excellence. Julien Rousseau a fondé l'entreprise en 1954, son fils Jean-Marie en est encore le Président, épaulé de son épouse et ses deux fils Jean-Christophe et Frédéric. La tonnellerie a formé dix Meilleurs Ouvriers de France dont trois générations dans la famille ! L'engagement des Rousseau et une équipe jeune, 35 ans en moyenne, et fidèle, avec une ancienneté moyenne de 10 ans, ont permis de devancer les exigences de leurs clients et des consommateurs de vins de qualité, en travaillant en accord avec leurs principes et leur environnement.

### Deux certifications

Ainsi, en 2012, l'entreprise a obtenu le certificat PEFC en s'engageant pour une gestion durable des forêts. "L'approvisionnement exclusif auprès de fournisseurs de merrains destinés à la production de futaille, ainsi que de plots de chêne pour la fabrication de foudres et de cuves, a impliqué un audit complet des circuits d'approvisionnement et la mise en place de nouvelles méthodes de travail", raconte Jean-Marie Rousseau. Autant d'exigences nouvelles qui s'ajoutent à une gestion pointue de la trésorerie car le bois doit être immobilisé entre 18 et 36 mois pour le séchage. Or, un m<sup>3</sup> de merrains coûte en moyenne 3800 €. La valeur du stock en fin d'exercice représente ainsi 65 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Néanmoins, l'année suivante, la Tonnellerie Rousseau s'est lancée à la conquête de l'ISO 22000. Pour mieux répondre au cahier des charges de cette norme internationale de sécurité des denrées alimentaires, l'entreprise a renforcé ses procédures en matière de traçabilité, de lutte contre les potentielles sources de contamination (eau, bois, atmosphère...) et accru ses exigences envers ses fournisseurs, essentiellement français (Centre France et Vosges surtout). Un coût pour les dirigeants de plus de 4000 € par an pour les contrôles. Mais surtout, une garantie de sérénité pour les dirigeants quand on sait qu'un fût peut contenir jusqu'à 20 000 € de produits pour un grand cru !



suite page 10

une gestion  
pointue de  
la trésorerie

contenir  
jusqu'à  
20 000 €  
de produits

## **Tonnellerie Rousseau : gage de l'excellence française** (suite)

65 % du CA à l'export

L'entreprise emploie 40 personnes et 3 ou 4 intérimaires de plus pendant la haute saison, d'août à octobre. Outre tous les contrôles de sécurité en amont, le travail est minutieux tout au long de la chaîne de fabrication : coupe des défauts pour assurer une bonne étanchéité, usinage du bois pour le rendre "propre"... Il faut en moyenne 150 heures de travail pour un foudre ou une cuve. Et rien ne se perd : les chutes de bois servent de combustible et les sciures sont vendues pour le séchage des céréalières.

La Tonnellerie Rousseau fabrique 11 000 tonneaux en chêne par an, dont 300 sur mesure et réalise un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros : 65 % à l'export (principalement les Etats-Unis et 1/3 en Europe). L'activité de la Tonnellerie a été multipliée par quatre en dix ans, principalement sur le marché français (Rhône, Roussillon, Champagne, Val-de-Loire et petit-à-petit le Bordelais) même si le secteur est très concurrentiel. On compte 80 entreprises en France dont 27 localement ! "Un tonnelier est rarement le seul fournisseur d'un viticulteur. Qui recherche la complexité de chacun pour faire un assemblage qui lui ressemble", explique Jean-Marie Rousseau. Et dans le monde, seulement 2,5 % du vin passe en fût de chêne.

(1) La certification PEFC couvre 5 Mha en France, soit près de 30 % de la surface forestière nationale. 52 000 propriétaires forestiers français et 2 600 entreprises de la filière bois sont adhérents au label (source PEFC janvier 2012). Le PEFC est recommandé par la Commission européenne.



**Voir le site. Cliquer ici**



*Jean-Marie Rousseau et ses deux fils,  
Jean-Christophe et Frédéric.*





Daniele Bianchi, Docteur en droit,  
juriste à la Commission européenne (1)

## "Une réforme qui manque d'ambition pour l'alimentation"

Une nouvelle réforme de la Pac se dessine à l'horizon 2020-24. Doit-elle être davantage alimentaire et tournée vers le consommateur ?

La énième réforme, dont l'ouverture du chantier vient d'être annoncée, pourrait être l'occasion de faire de l'alimentation la pierre angulaire de la Politique agricole commune. Après l'environnement, inscrit dans la PAC via la conditionnalité et le verdissement, une meilleure appréhension des besoins alimentaires faciliterait la légitimité des aides auprès de l'opinion publique et probablement aussi des agriculteurs eux-mêmes.

La communication de 2017 met à nouveau l'alimentation à l'honneur. L'intitulé "l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture" laissait espérer que l'alimentation allait prendre le devant de la scène dans ce que j'appelle la "primadonna" parmi les politiques européennes. Dommage que cela ressemble à une de ces opérations de marketing que je fustige dans mon ouvrage (2) : comme la dénomination alléchante d'un aliment dont la liste des ingrédients et son contenu révèlent... une déception. À l'alimentation n'est consacrée guère plus qu'une petite page sur les trente environ de la communication, où est listé ce que la Pac a fait pour la santé, le bien-être animal, les aides pour la distribution de fruits et de lait dans les écoles, etc. Tout cela manque d'ambition, il n'y a aucune annonce de nouvelles propositions comme si le *statu quo* était la contribution appropriée de la Pac pour faire de l'alimentation le protagoniste de l'agriculture du futur.

**Vous auriez souhaité quelles annonces ?**

La Commission aurait pu annoncer une réforme des systèmes de qualité européens qui, d'instruments de mise en valeur des productions agricoles locales, sont devenus des outils de marketing industriel. Elle aurait pu annoncer des mesures plus fortes pour faire de l'agriculture biologique la méthode de production ordinaire de l'agriculture.

Le rôle principal de cette politique devrait être d'éduquer les consommateurs à faire des choix positifs pour leur santé et pour l'environnement. Financer dans le deuxième pilier de la Pac des programmes obligatoires d'éducation nutritionnelle dans les écoles primaires, qui incluent des visites d'exploitations agricoles, pourrait aider les citoyens en herbe et les consommateurs de demain à se rapprocher du monde rural pour mieux comprendre le rôle essentiel de l'agriculture dans la société actuelle.

**N'est-ce pas une bataille rétrograde pour préserver les saveurs d'antan ?**

Non. Personne ne nie la contribution de l'industrie alimentaire pour nourrir une population de plus en plus grande, pour améliorer la distribution, la conservation et la production des aliments, pour l'émancipation de la femme en la libérant du foyer.

*suite page 12*

une opération  
de marketing

annoncer des  
mesures plus  
fortes

éduquer les  
consommateurs  
à faire des  
choix positifs

## "Une réforme qui manque d'ambition pour l'alimentation" (suite)

Cependant, ce processus s'est vite éloigné de la simple production d'aliments à l'échelle industrielle pour se transformer en production de masse de produits quasi chimiques ou artificiels, qui n'ont plus rien à voir, sinon par le nom et l'aspect, avec les aliments d'origine.

Nous devons revenir à l'essentiel. Le secret est dans l'équilibre : ne manger que les produits avec le "bon" code (je me réfère au "nutriscore") ne permettra jamais d'avoir une alimentation équilibrée. L'équilibre doit être recherché dans le juste dosage des protéines et des nutriments, que l'on n'obtient pas simplement en respectant un code couleur appliqué aux produits individuels artificiellement manipulés, mais en suivant un régime alimentaire équilibré dans les repas et varié dans les aliments.

C'est pour cela que le consommateur doit exiger de l'Europe d'être en mesure de reconnaître les ingrédients "naturels" (que l'on doit s'attendre à trouver dans l'aliment de base par tradition ou simple logique) des ingrédients "industriels" ou "artificiels".

**Quel est, selon vous, le conseil le plus important pour lire l'étiquette des aliments ?**

Dans la jungle du pur marketing, dans le marais des mentions et des indications qui envahissent tous les espaces sur l'emballage des produits alimentaires, il n'est pas toujours facile pour le consommateur de séparer le bon grain de l'ivraie. Il y a cependant un aspect sur lequel les industriels doivent mettre un frein à leur marketing débridé : la liste des ingrédients.

J'invite le consommateur à la lire attentivement. Il devra peut-être se munir d'une loupe car les caractères rappellent plus ceux des clauses vexatoires des compagnies d'assurances ou des banques cachées au fond du contrat. Il découvrira une mine d'information déjà en prêtant attention à trois éléments : l'ordre, le nombre et les noms des ingrédients.

En apprenant que les ingrédients sont indiqués dans l'ordre décroissant de leur quantité utilisé pour la fabrication de l'aliment, l'ordre vous permettra de découvrir que, au lieu d'acheter une soupe de légumes vous êtes en train d'acheter de l'eau salée, au lieu d'un jus de fruit, de l'eau sucrée aromatisée. Cela revient cher au litre.

Choisissez toujours les produits avec la liste d'ingrédients la plus courte. En général, plus la liste est courte, plus vous pouvez espérer d'avoir affaire à un produit "naturel" ou non transformé. Enfin, lisez les noms des ingrédients. Ils apparaissent avec leur nom spécifique, sauf pour les additifs qui peuvent être indiqués par un numéro. Si vous en trouvez un ou deux parmi les ingrédients de votre produit, cela passe encore. Cinq, six... dix ? Remettez gentiment ce produit dans le rayon, sans trop le secouer. Vous avez manipulé un produit chimique et non une denrée alimentaire.

(1) Daniele Bianchi exprime ses propres opinions, en aucun cas elles ne peuvent être attribuées aux institutions pour lesquelles il travaille.

(2) Daniele Bianchi est notamment l'auteur d'un ouvrage sorti à l'automne 2017 : "Comment lire l'étiquette d'un aliment... et reconnaître faux produits naturels et vrais produits chimiques !"

le secret est dans l'équilibre

en train d'acheter de l'eau salée

remettez le produit en rayon





## Principe "pollueur, payeur" : la COP 23 au pays de Luther

L'encre des accords de Paris de la COP 21, n'est pas encore sèche qu'on en est déjà à la COP 23. Dans ces accords internationaux, on recherche une plus grande responsabilisation de tous, pour ralentir le réchauffement de la planète. L'un des moyens serait d'obliger ceux qui polluent à apporter **une compensation financière** à ceux qui sont pollués selon le principe du "pollueur-payeur".

Ce principe a été imaginé dès 1920 par AC Pigou, Professeur d'économie à Cambridge. Il a été adopté par l'OCDE en 1972. Cela part d'un bon sentiment, celui de faire payer les dommages par ceux qui les créent. Mais ce principe est difficile à mettre en œuvre pour réparer les dégâts des grands accidents comme **le naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978** sur les côtes bretonnes. Dans un premier temps, les ONG françaises qui avaient attaqué la compagnie Shell se virent même **condamnées à des dommages intérêts** considérables fort heureusement non recouverts. Il faudra attendre 14 ans pour qu'un tribunal américain accepte des dédommagements de moitié inférieurs aux demandes des collectivités locales ! Il en a été souvent ainsi. Des procès qui traînent en longueur car les firmes qui polluent déploient **des armées d'avocats** pour se dédouaner et limiter les dédommagements.

Ce principe a souvent été détourné dans l'autre sens et on a fini par admettre que si l'on pollue, on pouvait **se dédouaner de sa responsabilité en payant**. En fait, si on est riche, on ne serait pas obligé d'appliquer la Loi.

Il est intéressant à ce sujet de constater que la COP 23 s'est tenue dans le pays où l'on commémorait la dénonciation par Luther, il y a 500 ans, **du trafic des indulgences**, dans l'église Catholique. C'était pourtant une noble cause.

Il s'agissait de construire St Pierre de Rome. Ce chantier coûtait très cher et il fallait trouver de l'argent. Le moyen utilisé semblait simple et plein de bon sens. Il suffisait de demander à ceux qui avaient commis des péchés de racheter leur indulgence avec des monnaies sonnantes et trébuchantes. Luther estimait que c'était une dérive par trop mercantile de l'application des principes de la Bible. En effet, les personnes riches pouvaient ainsi gagner leur paradis sans appliquer avec constance les vertus essentielles recommandées aux bons Chrétiens.

Aujourd'hui, le problème dépasse largement l'**aspect de morale individuelle**.

Le principe est mis à mal par tous les stratagèmes d'optimisation fiscale qui profitent d'une **mondialisation des échanges mal maîtrisée**. Une entreprise multinationale qui s'arrange pour localiser l'essentiel de ses bénéficiaires dans un paradis fiscal transfère de fait sa contribution normale au financement des infrastructures et services collectifs des pays où elle vend ses produits vers ses concurrents nationaux.

Cela devient caricatural même à l'intérieur de l'Union Européenne car, en vertu de la règle de l'unanimité, les petits pays et en particulier le Luxembourg, l'Irlande et les Pays-Bas, **peuvent jouer le moins disant fiscal**.

Certes, l'économie a peu à voir avec la morale mais aucune économie ne peut fonctionner sans règles communes. Ceux qui ne "jouent pas le jeu" affaiblissent la cohésion sociale et perturbent **le bon fonctionnement du marché**.

des procès  
qui traînent  
en longueur

une dérive  
par trop  
mercantile

ceux qui ne  
"jouent pas  
le jeu"

## Critiques universitaires des aides à l'assurance récolte aux Etats-Unis

Trois chercheurs américains dénoncent le gâchis des subventions accordées par le Gouvernement américain pour promouvoir son système d'assurances récolte. Cette étude est intéressante au moment où un certain consensus se faisait jour en Europe pour copier ce système afin de remplacer les aides directes. Il ne faudrait pas que les pays européens prennent l'habitude de copier les Américains avec plusieurs années de retard comme cela s'est passé pour les aides directes ou le découplage des aides... En fait, ces chercheurs font observer, à juste titre, que le système des assurances récolte ne peut se généraliser que s'il est largement subventionné par l'Etat. Cela coûterait un peu moins de 8 Mds \$ chaque année au Gouvernement. On considère en effet que les primes d'assurance payées par les farmers ne couvrent que la moitié des prestations qui leur sont versées. La différence vient des subventions. En outre, ce n'est pas plus juste que les aides directes puisqu'elles ne sont pas plafonnées. Cela conduit à ce que 10 % des farmers bénéficient de 50 % des subventions.

Les auteurs font remarquer aussi que ce type d'aide aux assurances a un impact environnemental négatif car les producteurs sont incités à retourner leurs prairies. Ceci étant, les assurances sont aussi un mode de financement du syndicalisme agricole et de nombreuses compagnies d'assurance y voient un pactole auquel elles ne sont pas prêtes à renoncer... Les discussions sur le nouveau Farm Bill commencent bientôt. Nul doute que la question soulevée par cette étude provoquera des discussions.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

## BREXIT : un fort impact sur l'approvisionnement alimentaire du Royaume-Uni

Il n'est jamais trop tard pour bien faire ! Une étude prospective du Think Tank "Cambridge Econometrics" vient d'être publiée, à la demande du Maire de Londres, sur les impacts du Brexit sur le secteur agroalimentaire. Le Royaume-Uni importe 50 % de son alimentation. L'Union Européenne représente 70 % des importations agroalimentaires de ce pays et 60 % des exportations de notre voisin dans ce secteur. S'il n'y a pas d'accord favorisant les échanges, le coût de l'alimentation pourrait augmenter substantiellement et entraîner des problèmes dans tous les autres secteurs de l'économie. On pourrait paraphraser Winston Churchill à propos de la démocratie et dire que les Anglais sont en train de découvrir que la Pac est effectivement le pire des systèmes... à l'exception de toutes les autres politiques agricoles ! Elle a été créée pour faire face à un énorme déficit agroalimentaire des pays européens. L'Allemagne a réussi à réduire son déficit à moins de 10 Mds €.

Le Royaume-Uni a encore un déficit de près de 30 Mds € en 2017. Le pays a pourtant été très durement éprouvé par une sécurité alimentaire insuffisante pendant la Deuxième guerre mondiale et avait dû maintenir les tickets de rationnement jusqu'en 1950. Peut-on rester une grande puissance avec une telle fragilité dans le domaine alimentaire ? C'est le mérite de cette étude prospective que de donner à voir des scénarios pour évaluer les risques encourus.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

## Les jeunes italiens se lancent dans l'agriculture

Ce n'est pas une anecdote marginale, c'est une lame de fond. Les jeunes italiens plébiscitent l'activité agricole. Le nombre des agriculteurs ayant moins de 35 ans a bondi de plus de 35 % en deux ans. L'Italie fait figure de leader en Europe avec plus d'un agriculteur sur 10 de 35 ans. Et pourtant, c'est un des pays européens où la surface agricole par actif est la plus faible : 817 000 actifs pour 12 M ha. C'est moins de 15 ha par actif contre 32 en Allemagne et 38 en France. Qui plus est, le prix de la terre est parmi les plus chers en Europe.

Plus de la moitié de ces nouveaux agriculteurs ont un diplôme d'enseignement supérieur. Leurs caractéristiques sont supérieures à la moyenne : 50 % de plus pour les terres cultivées, 75 % de plus en chiffre d'affaires et deux fois plus pour les embauches de salariés.

Le gouvernement italien encourage ce mouvement en mettant en vente aux enchères plusieurs milliers d'ha de terres qui leur sont réservées.

Rappelons que malgré l'exiguïté de son territoire, l'Italie est la 3<sup>e</sup> puissance agricole européenne et même, le premier pays en matière de revenu agricole global, grâce à la capacité de ses agriculteurs à valoriser les produits en circuits courts.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

## Les grandes villes françaises s'intéressent à l'alimentation

Une importante étude, menée par l'association des grandes métropoles françaises dans le cadre de France urbaine, a conduit à une réflexion sur le thème "Villes agriculture et alimentation" en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Vivapolis et la Caisse des dépôts et consignations.

Manger mieux et consommer des produits locaux deviennent des exigences partagées par les habitants des villes. Cela suppose un renforcement des liaisons entre les villes et les territoires ruraux voisins. C'est un changement de culture après des décennies de spécialisation internationale des productions. L'agriculture redeviendra-t-elle dans l'avenir l'affaire des métropoles urbaines ? La progression très rapide du nombre des villes de plus 10 M d'habitants rend cette préoccupation très pertinente.

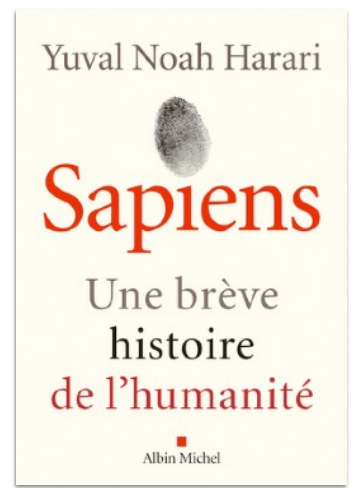


[En savoir plus. Cliquer ici](#)



**UN PARTENARIAT PUISSANCE 2**





## Sapiens, les chasseurs cueilleurs vivaient plus vieux que les agriculteurs sédentaires !

Ce livre écrit par Yuval Noah HARARI, jeune historien, professeur à Jérusalem paru en 2014 a connu un très grand succès mondial dans plus de 40 pays, avec des millions d'exemplaires vendus. Ce n'est rien moins que l'histoire de l'humanité racontée de façon très pédagogique avec des mots simples et des images faciles à comprendre. Mais cela n'empêche pas l'auteur d'avoir un appétit gargantuesque en osant s'aventurer partout, bien sûr dans l'histoire mais aussi dans les sujets scientifiques, économiques et environnementaux.

On notera en particulier, pour le domaine agricole des propos très intéressants sur la révolution néolithique. Au regard de l'histoire de l'humanité, l'agriculture est née il y a un peu plus d'une dizaine de milliers d'années. Les hommes étaient auparavant des chasseurs cueilleurs et certains d'entre eux se sont aperçus que des animaux pouvaient devenir familiers pour peu qu'on sélectionne ceux qui sont le moins agressifs. On s'est aperçu aussi que certaines espèces végétales étaient plus nutritives que d'autres et qu'en sélectionnant ces espèces, on obtenait des variétés beaucoup plus productives que les espèces sauvages. Ainsi naissait progressivement l'agriculture "moderne". On en déduit habituellement qu'il y a un progrès constant de l'humanité.

L'auteur tempère pourtant cet enthousiasme en s'appuyant sur les progrès de la recherche, et notre faculté nouvelle à connaître plus de détails sur la longévité des hommes dont on retrouve les squelettes. Le passage à l'agriculture a permis un accroissement important de la population des hommes concernés grâce à une disponibilité accrue d'aliments, en particulier pendant la période hivernale. Mais constatation étonnante, il semble que cet accroissement numérique se soit payé d'une longévité inférieure.

L'explication de l'historien est claire : les chasseurs cueilleurs devaient faire beaucoup d'exercices physiques pour trouver leur nourriture. De plus, les agriculteurs se sont rassemblés en communautés plus nombreuses facilitant la propagation des maladies. Ils ont attrapé aussi de nombreuses maladies à cause de la présence du cheptel des animaux domestiques. Ce n'est là qu'un petit détail de cette fresque impressionnante de "la brève histoire de l'humanité" brossée par cet historien omniscient. En plein hiver, un livre à lire au coin du feu qui vous rend intelligent ! Une suite vient de sortir, Homo Deus, une histoire de l'avenir mais ce sera une prochaine rubrique.

*Yuval Noah HARARI : Sapiens, une brève histoire de l'humanité,  
Editeur Albin Michel*





# CHALLENGE

## 2017

## Le cabinet Altonéo récompensé

Le prix du CHALLENGE AGIRAGRI millésime 2017 a été décerné au cabinet Altonéo (Mayenne) pour son action de communication sur l'importance d'anticiper la transmission des exploitations agricoles.



La mobilisation pendant huit mois de l'équipe Altonéo a payé ! Le cabinet d'expertise comptable a remporté le CHALLENGE AGIRAGRI 2017 pour son projet "Repor'Terre d'Avenir". "Nous avons récompensé l'effort de communication réalisé sur une thématique très importante pour le milieu agricole : la transmission/installation", a souligné Arnaud Carpon, journaliste pour le site Terre-Net Média et membre du jury <sup>(1)</sup>. Un jury qui a unanimement souligné la diversité, la qualité et la créativité des dossiers présentés.

Le trophée, créé pour l'occasion par Rémi Augeraud (Grandeur Nature), artiste-paysagiste en Gironde, a été remis par Pierre-Emmanuel Taittinger, venu conclure la 4<sup>e</sup> convention d'AGIRAGRI qui se tenait à Reims le 19 janvier 2018.

Repor'Terre d'Avenir est un concours photo-reportage qui a pu voir le jour grâce à la participation active du journal l'Avenir Agricole et de 15 exploitants qui ont accepté de recevoir chez eux 60 étudiants de la Mayenne ! L'objectif était de sensibiliser à l'impréparation des cédants, à la surévaluation fréquente de la valeur des exploitations transmises et à l'endettement des jeunes. Plus de 1000 exploitations, prospects, institutionnels et organismes professionnels ont été atteints par cette communication originale : concours-photos, reportages dans la presse écrite locale et nationale et conférences, furent l'occasion de montrer que des solutions existent. "L'anticipation est une des clés du succès", assure Jérémy Boisseau, expert-comptable associé chez Altonéo. "Faire le choix d'un EBE (excédent brut d'exploitation) prévisionnel réaliste" est un autre gage de réussite, ajoute Pascal Donet, responsable développement du cabinet membre d'AGIRAGRI.



Le second prix a été décerné aux cabinets Alliance Expert et Groupe BSF pour la création de l'association "TRAAVELLING WINES", avec la participation de Unicia Ventis International et COTC communication. Partant du constat que la viticulture est le plus grand dénominateur commun des 11 cabinets membres d'AGIRAGRI, mais que leurs clients sont éparpillés sur le territoire et les moyens financiers individuels limités, Alliance et BSF proposent une structure collective à découvrir dans un prochain numéro d'A Vrai Lire.

<sup>(1)</sup> Le Jury était également composé d'Arnaud Bassery, fondateur du Bloc Quartier Libre à Reims et créateur du Pavillon du futur au salon ViTteff ; d'Eloïse Faltot, responsable marketing chez Miimosa ; d'Eric Marin, viticulteur dans l'Aube et de Pascal Laborde, directeur de Tecma-Aries, une société de fabrication de machines d'emballages.

*suite page 18*

Etaient également en lice, les cabinets :



- Exco FSO avec "Le champs des idées", imaginé pour créer du lien entre les agriculteurs, partager leurs expériences et les aider, grâce au concours de spécialistes, à faire grandir leurs idées. Une première édition sera organisée sur la vente directe, suivront les marchés à terme puis la production biologique.
- FCN avec "Les Rencontres de l'AAVENIR", organisées au Pavillon du Futur du salon VITteff, à Epernay le 20 octobre dernier. Elles ont permis à des viticulteurs de mieux connaître les institutions qui les entourent (Safer, Douanes, FranceAgriMer, etc.) et de s'entretenir en tête-à-tête.
- Aucap-Terravea avec son tour du monde en photos. Collaborateurs, familles, amis, clients, partenaires... sont partis en vacances l'été dernier avec des objets promotionnels à l'effigie d'AGIRAGRI. Autant d'occasions de faire parler du groupement dont ils sont membres.
- Terrésa avec le sponsoring de l'équipage n° 46 du 4 L Trophy, le raid, à vocation humanitaire, qui traversera cette année la France, l'Espagne et le Maroc du 15 au 25 février 2018. Retrouvez Cécile Crochat et son copilote, Benjamin Mathé sur Facebook : @LESZ1TREPIDES.
- Nonciaux avec le sponsoring du tennis club de Meursault, une commune viticole. Plus de 200 produits dérivés (t-shirts - pulls - casquettes) ont été vendus.
- Bizouard avec l'organisation, au premier trimestre 2018, d'un jeu-concours destiné à promouvoir AGIRAGRI de manière dynamique, ludique et interactive.



Les gagnants et l'affiche de leur très belle action de communication



L'équipe du second prix et le logo de l'association